

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT

DE LA DROME

**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune d'ALEX**

N° 2022\_53

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	19

**Séance du 7 Novembre 2022**

Le lundi 7 novembre 2022 à 20h00, le Conseil municipal de la Commune d'Alex s'est réuni en Salle du Conseil sous la présidence de Gérard CROZIER, Maire.

Date de la convocation  
2 novembre 2022

Date d'envoi en Préfecture  
15 novembre 2022

Date d'affichage  
17 novembre 2022

**Etaient présents :**

Gérard CROZIER, Jean-Michel CHAGNON, Jocelyne CASTON, Denis CORNILLON, Christel DUBOIS, Rodrigue ROUBY, Sylvie VACHON, Louis QUAIRE, Bernard VINCENT, Pascale REYNAUD, Fanny MOREL, Line NAUD, Emilie BESSON, Adla FRECHET, Semya WATBLED AJMI

**Etaient excusé(s) :** Eric WAGON (procuration à Denis CORNILLON), François DE SAINT VICTOR (procuration à Jean-Michel CHAGNON), Sylvie JONDON (procuration à Jocelyne CASTON), Virginie PUGLIESE, Lionel ROUQUET, Margaux HELQUE, Sulian RENAUD, Laurent AUBRET (procuration à Semya WATBLED AJMI)

RESULTAT DU VOTE		
Pour	Contre	Abstention
19	0	0

**Secrétaire de séance :** Christel DUBOIS

**ADMINISTRATION GENERALE****Logement Maison Chicoyneau (1<sup>er</sup> Etage) – Détermination du montant du loyer**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération du Conseil municipal en date du 07 Juin 2021 validant la modification de l'affectation de la « maison chicoyneau » sise Montée de l'ancien hôpital à Alex jusqu'alors à usage de logement de fonction,

**Considérant** la nécessité de procéder à la relocation de cet appartement, sis Montée de l'ancien Hôpital à Alex (26400),

Par délibération du Conseil municipal en date du 07 Juin 2021, le Conseil municipal a procédé à la modification de l'affectation du logement sis au 1<sup>er</sup> étage de l'immeuble Chicoyneau, d'une superficie de 65m<sup>2</sup>, sis Montée de l'ancien hôpital à Alex, jusqu'alors affecté à usage de logement de fonction.

Le maire informe les membres du conseil municipal que le 1er étage du logement sis Montée de l'ancien Hôpital à Alex (26400) est désormais disponible à la location.

Pour ce faire, il convient par la présente délibération de fixer le montant du loyer de ce logement.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :**

- **De fixer** à compter de la présente délibération, le montant du loyer de l'appartement sis montée de l'ancien Hôpital à Alex, d'une superficie de 65m<sup>2</sup>, à 550 euros par mois (hors charges),
- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tout document en ce sens.

La délibération est adoptée à l'unanimité

**M. Gérard Crozier**  
Maire d'Alex



Conformément aux dispositions des articles R.421-1 et suivants u Code de Justice Administrative, le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des deux dates suivantes:

- date de transmission ou contrôle de légalité de la Préfecture de la Drôme
- date de publication et/ou notification.

Le tribunal administratif peut être saisi via l'application " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui commence à courir à compter de l'une ou l'autre des échéances suivantes:

- date de notification de la réponse de l'autorité territoriale
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.